



Les AMAP de Provence
04.90.73.52.06 – contact@lesamapdeprovence.org

Echange entre le Réseau Les AMAP de Provence et la Prefecture du Var

----- Message transféré -----

Sujet :Re: AMAP - demande d'autorisation pour le maintien des livraisons

Date :Wed, 25 Mar 2020 18:29:44 +0100

De :COD [REDACTED]

Pour :LAdP

Bonsoir,

en réponse à votre demande, je vous informe que la vente de produits alimentaires étant autorisée, votre activité peut continuer. J'attire néanmoins votre attention sur le fait que le point de livraison doit être organisé dans le respect des mesures sanitaires. En l'espèce, il s'agit de limiter les files d'attente (fonctionnement sur rendez-vous par exemple) et de respecter les mesures de barrières (distanciation sociale notamment) lorsque le consommateur vient récupérer son panier.

De plus le consommateur doit venir seul et non en famille pour prendre possession de sa commande. Il doit être muni de son attestation de déplacement dérogatoire et le transporteur du justificatif de déplacement professionnel.

cordialement

[REDACTED]
Chef du SIDPC / cabinet du préfet

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] AMAP - demande d'autorisation pour le maintien des livraisons

De : LAdP

Pour : PREF83 COD83

Date : 25/03/2020 16:04

Madame,

Suite à notre conversation téléphonique, voici les éléments relatifs à notre demande d'autorisation pour maintenir les livraisons AMAP. Je vous ai résumé les deux mails que nous avons envoyés à chaque préfecture de la région, et plus bas les retours que nous avons eus de certaines d'entre elles.

Nous sommes le réseau régional des AMAP de la Région PACA.

Une AMAP regroupe des consommateurs autour d'un paysan local, sur la base d'un contrat d'engagement durable (en général sur une saison / 6 mois) avec une livraison par semaine, dans un lieu fixe à horaires pré-définis. Le consommateur (dit amapien) s'engage envers le paysan de l'AMAP, en prépayant ses paniers, qu'il récupère de manière hebdomadaire sur le lieu de livraison défini par l'AMAP. Il n'y a pas de transaction d'argent sur le lieu de livraison. Les producteurs livrent des denrées alimentaires locales précommandées.

Dans le contexte actuel, beaucoup d'AMAP s'interrogent sur la possibilité de maintenir les livraisons face à la décision de fermer les marchés ouverts. Certaines institutions nous ont fait savoir que "les AMAP peuvent être assimilées à des marchés alimentaires", ce qui impliquerait qu'elles ne peuvent désormais plus fonctionner. Cependant nous ne nous reconnaissons pas dans cette catégorie. Il s'agit en effet de pré-commandes réglées à l'avance - il n'y a donc pas de transfert d'argent - et l'AMAP a la particularité de ne pas être ouverte au public mais uniquement à ses adhérents.

Dans les circonstances actuelles, les AMAP se sont réorganisées pour prendre en compte les mesures d'hygiène et de distanciation sociale : des consignes très précises sont suivies pour respecter les gestes barrières, les paniers sont exceptionnellement préparés à l'avance par un nombre très restreint de bénévoles pour limiter le temps passé sur le lieu de livraison, une "entrée" et une "sortie" sont mises en place pour que les consommateurs (amapiens) arrivent d'un côté et partent de l'autre, certaines AMAP ont même mis en place un "drive", d'autres proposent de faire des groupes pour qu'un seul amapien récupère les colis de plusieurs autres, etc. En outre, chaque amapien se déplace avec l'attestation de déplacement dérogatoire pour aller chercher des denrées alimentaires et chaque producteur avec l'attestation de l'employeur.

Les AMAP redoublent d'efforts et d'inventivité pour s'assurer de ne pas propager l'épidémie mais également pour sécuriser les fermes locales et répondre aux besoins alimentaires de leurs adhérents. En tant que réseau régional, nous avons besoin de rassurer les amapiens et paysans en AMAP sur la possibilité de continuer leurs activités : il nous paraît aujourd'hui plus que jamais nécessaire de maintenir et de soutenir les circuits courts de distribution des produits alimentaires.

Dans l'attente de votre retour,